



Proc  s-verbal de la s  ance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalit   de Val-des-Bois, tenue le 15 juin 2015   17 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Qu  bec) J0X 3C0, sous la pr  sidence du maire, monsieur Daniel Rochon.

 TAIENT pr  sents : Mesdames les conseill  res Carole Charbonneau, Sandra Dicaire et Diane Martin ainsi que messieurs les conseillers Roger Laurent et Roland Montpetit.

 TAIT absent : Monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque.

 TAIT  galement pr  sente : Madame Marlene Nontell, secr  taire-tr  sori  re adjointe.

OUVERTURE DE LA S  ANCE

Ayant quorum, la s  ance d  bute   19 h sous la pr  sidence du maire, monsieur Daniel Rochon. Celui-ci soumet l'ordre du jour,   savoir :

1. Ouverture de la s  ance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Achat d'un tamis m  canique
4. P  riode de questions (relatives au point 3 seulement)
5. Fermeture de la s  ance

S15-06-105

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR

S  ANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 15 JUIN 2015

IL EST PROPOS   PAR madame la conseill  re Sandra Dicaire

ET R  SOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que pr  sent  .

Adopt  e   l'unanimit  .

S15-06-106

ACHAT D'UN TAMIS M  CANIQUE

ATTENDU QUE la Municipalit   d  sire acqu  rir un tamis m  canique;

ATTENDU QUE l'entreprise Excavation Claude Dupont d  sire vendre son tamis m  canique de marque Thomas, mod  le ProTough 400;

ATTENDU QUE l'offre d'achat fait partie de la pr  sente r  solution comme si elle y  tait au long reproduit;

ATTENDU le prix offert au montant de 20 000,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les sommes sont disponibles au budget r  gulier;

EN CONS  QUENCE

IL EST PROPOS   PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET R  SOLU QUE le maire et la directrice g  n  rale soient autoris  s   signer pour et au nom de la municipalit   de Val-des-Bois, l'offre d'achat avec l'entreprise Excavation Claude Dupont pour l'achat d'un tamis m  canique de marque Thomas, mod  le ProTough 400, au c  t de 20 000,00 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE suite à la signature de l'offre d'achat et au moment de la livraison du tamis mécanique, la directrice générale soit autorisée à émettre le chèque de 20 000,00 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

S15-06-107

LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 07)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin.

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Daniel Rochon, maire

.....
Marlene Nontell, secrétaire-trésorière adjointe

Je, Daniel Rochon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.